

N/REF : 17/07/2024 10H10 C:264081 I:33807
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Mercredi 17/07/2024 à 10H10

SELON DEVIS N° 4070014

GENNA SOPHIE

**15 VOIE COMMUNALE 164
LE PERROUD
38610 VENON**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 23 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 15 VOIE COMMUNALE 164 - LE PERROUD - VENON - MME GENNA
06 63 16 93 57

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4070014 du 12/07/2024 d'un montant de
353,80 HT

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

INTERVENIR POUR NETTOYAGE CANALISATION EU ET EP EXTERIEUR AVEC LE
POIDS LOURD 16 TONNES
COMPTER 2 HEURES SUR PLACE AVEC DEUX TECHNICIENS

MATERIEL OBLIGATOIRE POUR CHANTIER; CONES DE CHANTIER POUR LA SECURITE
ESTIMATION DU TEMPS 2 HEURES NOUS AVONS UN TARIF A L'HEURE DEPART DU
DEPOT ST MARTIN D'HERES

TRAVAUX SUIVANT DEVIS EFFECTUES LE 19/07/2024 A 13H00
CURAGE DE LA CANALISATION PLUVIALE DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR
CORRESPONDANT A LA SOURCE
EXTRACTION IMPORTANTE DE CALCITE
CURAGE D'UNE DEUXIEME CANALISATION PLUVIALE DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR
CURAGE DU RESEAU EAUX USEES DEPUIS LE REGARD A COTE DE LA PISCINE

OBSERVATIONS : FF TT Email envoyé le 12/07/24 à 10H37 _ OCCUPANT LOGEMENT

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	353,80	353,80
	TOTAL H.T.		353,80
	T.V.A. a 10,00%		35,38
	TOTAL T.T.C.En EURO		389,18

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN